RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 04231
Numéro SIREN : 351 058 151
Nom ou dénomination : BOURSORAMA

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2017 sous le numéro de dépôt 48716

BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 35.548.451,20 Euros
Siège social : 44, rue Traversière
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2017

I/ NOMINATION DE MONSIEUR BENOIT GRISONI EN QUALITE DE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle que le groupe a sollicité auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution une dérogation temporaire au principe de dissociation de fonctions du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de Boursorama prévu par l'article 88 – alinéa I, point e – de la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et, en conséquence, a nommé, à compter du 1er octobre dernier 2017, à titre provisoire M. Bernardo Sanchez Incera en qualité de Directeur Général de Boursorama en remplacement de Mme Marie Cheval ceci jusqu'à la prise de fonction d'un nouveau Directeur Général.

Il indique que, dans le respect de l'engagement pris envers l'ACPR, le groupe a identifié le nouveau Directeur Général.

Il indique également que le Comité des Nomination de Société Générale à qui Boursorama à délégué l'étude des nominations, a procédé, le 21 novembre, à l'examen de la candidature de Monsieur Benoit Grisoni.

En conséquence de qui précède, il propose au Conseil d'administration de prendre les décisions suivantes à l'effet de procéder à sa nomination.

- **Dissociation des fonctions du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de Boursorama**

Le Président indique démissionner de son mandat de Directeur Général de Boursorama avec effet immédiat.

Il continuera à exercer ses fonctions du Président du Conseil d'administration et, à ce titre conformément aux dispositions de l'article 225-51 du Code de commerce, être chargé d'organiser et diriger les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale, veiller au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il n'exerce aucune fonction exécutive qui est confiée au Directeur Général

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°48716 en date du 05/12/2017

Il propose aux membres du Conseil de prendre acte de sa démission et de décider de la dissociation de fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Boursorama, avec effet immédiat.

- **Nomination de M. Benoît Grisoni en qualité du nouveau Directeur Général**

Le Président de séance invite ensuite le Conseil d'Administration à passer à la nomination du futur Directeur Général.

Il propose au Conseil de désigner M. Benoît Grisoni pour le remplacer dans les fonctions de Directeur Général de la Société.

Il indique que M. Benoît Grisoni est Directeur Général Adjoint depuis avril 2016 et a mené toute sa carrière au sein de Boursorama.

Il rappelle en outre que si le Conseil décidait de nommer M. Benoît Grisoni, ce dernier serait, de par son mandat, également appelé à exercer les fonctions de dirigeant effectif de Boursorama au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier et disposerait, à ce titre, de tous pouvoirs nécessaires à l'exercice d'une direction effective de l'établissement.

Conformément à la loi et aux statuts, M. Benoît Grisoni en qualité de Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, M. Benoît Grisoni n'ayant pas pris part au vote :

- prend acte de la démission de M. Bernardo Sanchez Incera de son mandat de Directeur Général de Boursorama ;

- décide de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Boursorama ;

- nomme M. Benoît Grisoni né le 13/08/1974 à Paris (12ème), de nationalité française, domicilié 3 allée du puits, 92130 Issy les Moulineaux, en qualité de nouveau Directeur Général, avec effet immédiat, pour la durée de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale qui sera réunie en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;

- et décide que M. Benoît Grisoni sera investi, sans limitation, de tous les pouvoirs qu'un Directeur Général tient de la loi, avec faculté de délégation ;

- confirme M. Benoît Grisoni en qualité de dirigeant effectif de Boursorama au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier avec, à ce titre, tous pouvoirs nécessaires à l'exercice d'une direction effective de l'établissement ;

- prend acte qu'au titre de cette nomination, le contrat de travail de M. Benoît Grisoni sera suspendu pendant la durée de son mandat de Directeur Général. A la cessation de

ses fonctions de Directeur Général pour quelque motif que ce soit (y compris en cas de révocation, démission ou non-reconduction du mandat), le contrat de travail de M. Benoît Grisoni au sein de Boursorama sera automatiquement réactivé.

- en conséquence des décisions qui précèdent, confirme que M. Bernardo Sanchez Incera exercera son mandat non rémunéré de Président du Conseil d'administration pour la durée égale à celle restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera réunie en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et sera, à ce titre, investi de tous les pouvoirs qu'un Président tient de la loi ;

Le Président rappelle que cette nomination sera notifiée aux superviseurs compétents conformément à la réglementation applicable.

Extrait certifié conforme par
Le Directeur Général
Monsieur Benoit Grisoni